Prescription de renvoi pour les séances dans le cadre du trajet de soins troubles de l’alimentation[[1]](#footnote-1)

O Diététicien

O Psychologue

**Coordonnées du patient (ou vignette de mutuelle)**

Nom et prénom : …

Date de naissance : …

Numéro-NISS : … Organisme assureur : …

Le patient a droit/n’a pas droit à l’intervention majorée

**Indications potentielles pour les séances spécialisées dans le trajet de soins TCA**

Le bénéficiaire est le patient non hospitalisé souffrant d’un des troubles de l’alimentation[[2]](#footnote-2) :

O Anorexie nerveuse (ICD-11 : 6B80 ; Snomed CT code : 56882008)

O Binge eating disorder (ICD-11: 6B82 ; Snomed CT code : 439960005)

O Boulimie nerveuse (ICD-11 : 6B81 ; Snomed CT code : 78004001)

Le diagnostic est posé sur la base du DSM- 5 ou de la « International Classification of Diseases ».

Le patient peut en bénéficier jusqu’à l’âge de 23 ans inclus.

Nom, numéro INAMI et signature du médecin prescripteur :

Date : ...…/……/….

Type de médecin :

O Médecin généraliste en charge du DMG

O Autre type de médecins autorisés à prescrire[[3]](#footnote-3): …

Numéro INAMI Réseau Matilda : 79403210

1. Plus d’information sur le remboursement des séances sur [www.inami.be](http://www.inami.be). Par année civile, le nombre de séances chez un diététicien conventionné remboursable par les mutualités est limité, tant au total que par patient. [↑](#footnote-ref-1)
2. Déterminer quelle est la problématique principale. Seule une option peut être cochée. [↑](#footnote-ref-2)
3. Compléter le type de médecin : médecin généraliste, pédiatre, pédopsychiatre, médecin service PSE/CPMS, médecin ONE, psychiatre, … [↑](#footnote-ref-3)